politiques fédérales et provinciales et, de ce fait, la façon la plus appropriée de concevoir ces politiques pour le bénéfice de toutes les parties en cause. La compagnie pétrolière nationale pourra aussi jouer un rôle important dans le développement régional. De plus, dans le cadre de ce que l'on pourrait considérer comme sa "fonction sociale", nous pouvons espérer que la compagnie portera une attention particulière aux questions d'instruction et de formation des populations autochtones dans le secteur pétrolier. En dernier lieu, la compagnie devrait réaliser des travaux de recherche relatifs aux problèmes d'exploitation pétrolière propres aux circonstances canadiennes.

Permettez-moi maintenant d'illustrer la façon dont nous envisageons que la société pourra servir l'intérêt national en termes d'expansion de notre potentiel d'approvisionnement intérieur, d'amélioration de notre accès aux ressources d'outre-mer et d'avantages, dans plusieurs autres domaines, pour l'ensemble du pays.

Nous avons choisi de donner à la compagnie pétrolière nationale la structure d'une corporation, parce que cette forme nous permet de mieux parvenir à nos fins. De par son organisation et sa façon de conduire ses affaires, cette société sera soumise à l'obligation fondamentale de présenter un rapport d'exploitation et un bilan. La corporation ainsi constituée sera responsable devant ses actionnaires, les gens du Canada. A mon avis, les administrateurs de la corporation pourront de temps à autre juger que la maximisation du profit à court terme n'est pas dans l'intérêt de ces actionnaires, qui sont tous exposés à être affectés, directement ou indirectement, par les actes de la corporation. Ce critère peut donc être modifié de façon appropriée en faveur de l'approvisionnement futur à long terme en énergie pour le Canada et en termes de possibilités d'emploi ou de développement de certaines régions du Canada.

La compagnie pourra mobiliser des capitaux à une échelle importante -- même selon les standards des grandes entreprises privées qui sont caractéristiques de l'industrie de l'énergie au Canada. La capitalisation initiale de 500 millions de dollars de capitaux propres pourra être portée à un milliard de dollars par l'émission d'un emprunt. J'ose espérer que le Gouvernement fédéral sera prêt à donner son aval à la compagnie lorsqu'elle cherchera à se procurer des capitaux empruntés. Les ressources en capitaux dont la compagnie pourra ainsi disposer sont substantielles et lui permettront de jouer un rôle important sur la scène de nos investissements pétroliers globaux, et ce, pratiquement dès le début de son existence.

Le Gouvernement s'attend que la fonction la plus importante de cette entreprise sera dans le domaine de la prospection et de la production